

# Australie

## **Convention relative aux Droits de l'Enfant - Article 30**

Dans les Etats où il existe des minorités ethniques, religieuses ou linguistiques ou des personnes d'origine autochtone, un enfant autochtone ou appartenant à une de ces minorités ne peut être privé du droit d'avoir sa propre vie culturelle, de professer et de pratiquer sa propre religion ou d'employer sa propre langue en commun avec les autres membres de son groupe.

*« La qualité de vie pour les enfants en Australie varie drastiquement selon les régions et, en tant que telles, les déclarations et les politiques générales sont souvent difficiles à mettre en œuvre pour un résultat adéquat. Par exemple, la déclaration publiée par la Slovénie, indiquant le désir d'établir un tribunal d'indemnisation pour les autochtones et les insulaires du détroit de Torres qui étaient négativement affectés par la politique d'assimilation des années cinquante, peut être bénéfique dans certains cas, mais elle ne prend pas en considération les questions pertinentes au sein des communautés autochtones par rapport à l'utilisation abusive des prestations d'aide sociale du gouvernement. C'est pourquoi je suis convaincu que tout changement d'attitude ou de position concernant les droits de l'enfant doit tenir compte du lieu d'habitation de l'individu ainsi que des circonstances particulières.*

*En retenant ceci, les recommandations faites par le Maroc et la Suisse qui entraînent l'adaptation et le renforcement de la législation fédérale dans le but de lutter contre la discrimination et d'assurer une plus grande sécurité pour les femmes et les enfants, feraient bien d'être prises en considération par les organismes faisant autorité.*

*Sur l'ensemble des recommandations présentées dans le document, la recommandation la plus pertinente semble être celle du Brésil : "Veiller à ce que les enfants ne soient pas placés en détention sur la base de leur statut migratoire et que la protection et une aide spéciale soient prévues pour les enfants non accompagnés." Avec les récentes révélations quant au mauvais traitement des enfants dans les centres de détention de demandeurs d'asile, en vertu de la stricte politique d'immigration du gouvernement ces dernières années, cette recommandation devrait être sérieusement prise en compte dans l'avenir.*

*En résumé, il est de mon avis que les meilleures recommandations présentées par les nations sont celles qui sont ciblées et qui permettent une analyse au cas par cas pour les enfants étant touchés par une situation désavantageuse et par la pauvreté dans notre société australienne moderne. »*

**Darcy Bowers, élève mariste.**